#### COMPTE-RENDU

# Réunion du Comité Syndical

## DU 10 décembre 2020

Présents: Mesdames FAUCON Danielle, BRAJOU Fanny, Messieurs RIGAL Christian, ROUSSELY, DUMOND Christian, FLEURY Yves, MORENA J-Philippe, TRONCHE Jean, POUCHOU Yves, LAFFAIRE André, MANIERE Christian, BARDOT Claude, MADRANGE Christian, SAULLE Georges, ROME J-Marie, BELLO J-Luc, MOULIN J-Marie, DAURAT J-Pierre, LEYMARIE Daniel, BRIGE Michel, YACINE Ali, FREYGEFOND Daniel, LACHAUD Guy, SOULIER Henri, POUGET J-Marc, COMBE Emmanuel, RATEAU Marc, POUMIER Jean-François, MAGNAUD Franck, CHARBONNEL Daniel, MOSQUERA Vincent, CHASSAGNARD Roger, MEFREDJ René, GRADOR J-Paul.

Vu la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1) Et l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 - Article 6 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

## Ordre du jour :

- Décisions Modificatives,
- Mise à jour du tableau des horaires de bureau,
- Mise à jour du tableau des emplois,
- Régime FACE des Communes Urbain/Rural,
- Validation des circuits des Autorisations d'Urbanisme CU/PC,
- Participations des communes 2021,
- Participation des SIE Beynat et Beaulieu aux coûts de MOE Eclairage Public,
- Commissions thématiques :
  - Administration Générale-Communication : Présentation des travaux en cours,
  - Finances : Présentation des travaux à venir,
  - Transition Energétique-Mobilité: Présentation des travaux à venir,
  - Concession-Electrification Rurale : Présentation des travaux en cours,
  - Eclairage Public : Présentation des travaux en cours.
- Convention Article 8 et Programme des affaires 2021,
- Marché détection des réseaux EP,
- Questions diverses.

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean-Marie MOULIN est désigné secrétaire de séance.

## MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il convient de rajouter à l'ordre du jour :

- Election d'un nouveau vice-président pour le secteur de Tulle Nord

## Mot du Président :

« Merci d'avoir répondu à ma convocation pour cette réunion qui doit se tenir suivant les règles fixées par la loi d'urgence, le quorum étant ramené au 1/3 des élus.

Avant de commencer, permettez-moi d'avoir une pensée pour Jean-Claude Peyramard. En 1993, suite au décès de René Maury, Jean-Claude devient maire de St Hilaire Peyroux et le remplace en tant que président du Syndicat d'Electrification de Tulle Nord. Le 13 Octobre, il s'en est allé, emporté par la maladie. Aussi, je vous demande en sa mémoire d'observer une minute de silence et d'associer Lionel Dubois ancien vice-président de la Fédération en charge du secteur d'Argentat décédé hier.

Quelques informations sur les dossiers en cours.

Celui de la Taxe sur l'électricité

Le nouveau dispositif voté par l'Assemblée doit être débattu prochainement au Sénat

Il faut dire que le système mis en place depuis 10 ans n'est pas conforme au droit Européen. La modulation des tarifs au moyen d'un coefficient multiplicateur local est contraire à ce dernier. En effet, toutes les recettes fiscales tirées de cette taxe doivent être affectées au budget général de l'Etat.

En 2023, pour l'ensemble du territoire national le coefficient à appliquer sera porté au maximum, 8.5% pour la taxe communale et 4,25% pour la part départementale (Taux déjà appliqué en Corrèze).

Les fournisseurs l'encaisseront et la reverseront à l'Etat.

Pour le moment aucune information pour le retour vers les collectivités.

On nous prédit simplification et sécurisation du dispositif actuel.

Pour mémoire, la taxe pour la fédération pour 2020, c'est 3 278 351,43 Euros. Cette dernière est en baisse de 2,2% par rapport à 2019 soit - 72 414,47 Euros.

L'autre dossier concernant le décret ruralité est à l'ordre du jour.

Gros problème avec SFR qui déploie la fibre sur la zone AMII de Tulle Agglo qui ne respecte pas la convention signée entre ENEDIS et la FDEE 19.

Ils ne font pas d'études pour l'emploi de nos supports d'où l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception à SFR signé conjointement par le Directeur régional ENEDIS et le Président de la Fédération.

Concernant la compétence Télécom, l'ensemble des communes l'ont transférée aux Com Com sauf celle appartenant à la Com Com Xaintrie-Val-Dordogne (source Préfecture).

D'où la question, est-ce aux communes de participer financièrement lors des dissimulations ? Nous allons poser la question à la FNCCR et à notre cabinet juridique SVP pour avoir leur avis.

S'il n'y a pas de question particulière, je vous propose de passer à l'ordre du jour ».

#### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Secteur	Dépenses			Recettes		
AYEN	61523	Voies et Réseaux	-3 294,51			
materials within the scholars of services to		Titre annulé sur ex ante	3 294,51			
antimate express dy familia region i strings have beautiful.	Total Foncti	onnement	0,00			0,00
BRIVE	61523	Vioie et Réseaux	-16 000,00			
	6251	Voyage et déplacement	1 000,00			
	65888	Autrs charges de gestio	15 000,00			
	Total Fonctionnement		0,00			0,00
	2315	Prog FACE	-200,00			
		Achat terrain	200,00		70	
	Total Investissement		0,00			0,00
ORGNAC	023	Virement section inv	49 333,34			
	61523	Voies et Réseaux	-49 333,34			
	Total Fonctionnement		0,00			0,00
	23151	Prog FACE AB 2020	127 000,00	021	Virement section fonct	49 333,34
	23151	Prog FACE S 2020	15 000,00	27621	TVA .	49 333,33
	23151	Prog FACE S' 2020	59 000,00	1328	Subv FACE AB 2020	84 666,67
	23151	Prog FACE C 2020	95 000,00	1328	Subv FACE S 2020	10 000,00
	27622	TVA (Opér d'ordre)	49 333,33	1328	Subv FACE S' 2020	39 333,33
				1328	Subv FACE C 2020	63 333,33
				23152	Travaux (Opér d'ordre)	49 333,33
	Total Investissement		345 333,33			345 333,33
LARCHE	75881	Taxe sur l'électricité	-100,00			
	773	Mandat annulé sur ex a	100,00			
	Total Fonctionnement		0,00			0,00

## MISE A JOUR DU TABLEAU DES HORAIRES

Le Président présente la nouvelle amplitude horaire d'ouverture des bureaux de la FDEE 19 : 8h00-12h00 et 13h30-17h00 ainsi que les horaires de travail des agents.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve ces nouveaux horaires.

#### MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Suite aux mouvements de personnel au cours de l'année 2020, il convient de mettre à jour le tableau des emplois.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des emplois.

#### REGIME FACE URBAIN / RURAL DES COMMUNES

Suite au renouvellement des conseils municipaux, la liste des communes qui bénéficieront du Fonds d'amortissement des Charges d'Electrification (FACE) jusqu'en 2026 doit être fixée par arrêté préfectoral, pour une prise en compte au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Des discussions ont été engagées avec la Préfecture et ENEDIS pour examiner les demandes de changement de régime des communes :

- Les communes d'Allassac, Laguenne et Varetz souhaitent passer en régime rural.
- La commune de Beaulieu remplit les conditions pour passer en régime rural mais le conseil municipal, par délibération, souhaite rester en régime urbain.

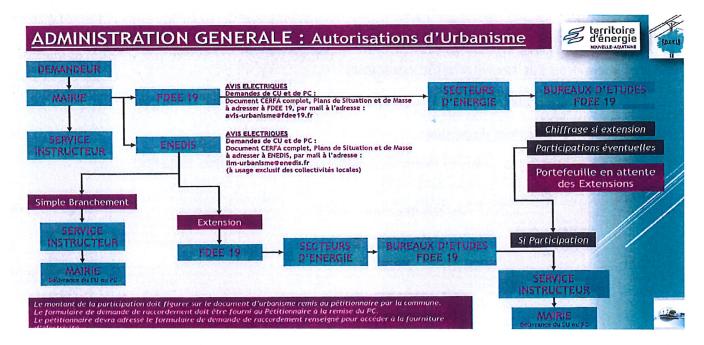
Monsieur le Président indique que la FDEE 19 n'ira pas l'encontre des souhaits des communes.

# VALIDATION DES CIRCUITS DES AUTORISATIONS D'URBANISME CU/PC

Le Président veut remédier aux « loupés » concernant ces dossiers en modifiant le circuit.

La FDEE souhaite être destinataire, comme ENEDIS, des demandes pour pouvoir informer le secteur et le bureau d'études dans le but d'optimiser l'information des travaux et chiffrer une éventuelle participation qui pourra ainsi figurer sur l'autorisation d'urbanisme.

Il faut également que la mairie donne au pétitionnaire une demande de raccordement qui est à fournir avant d'engager les travaux.



## ELECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU SECTEUR DE TULLE NORD

Les délégués du secteur d'énergie de Tulle Nord se sont réunis pour désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau vice-président, suite au décès de Monsieur Peyramard.

Les représentants du secteur d'énergie de Tulle Nord ont désigné, à l'unanimité :

- Monsieur DELBOS Serge, délégué au comité syndical de la FDEE 19,
- Monsieur MAGNAUD Franck, vice-président de la FDEE 19.

Le comité syndical procède à l'élection du nouveau vice-président du secteur intercommunal d'électrification de Tulle Nord après appel à candidature, Monsieur MAGNAUD Franck est élu, à l'unanimité, 12ème vice-président de la FDEE 19.

## PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Président indique que l'ancien comité syndical souhaitait harmoniser les participations des communes au sein des secteurs.

La situation sanitaire n'a pas permis aux nouveaux élus de travailler sur l'évolution du calcul de cette participation des communes. Pour l'année 2021, il est donc proposé de reconduire les taux et règles de calcul de l'année 2020.

Ce dossier sera mis à l'ordre du jour des prochaines réunions de la commission des finances.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de fixer les participations communales 2021 à la somme fixée pour l'année 2020, soit 731 698 €.

## PARTICIPATION DES SIE DE BEYNAT ET DE BEAULIEU AUX COUTS DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la maitrise d'œuvre des secteurs de Beaulieu et de Beynat est assurée par les services de la FDEE 19.

Il indique que des discussions ont été engagées et validées lors des réunions des différentes commissions dans un but d'équité financière entre secteurs d'énergie.

Monsieur le Président propose donc de mettre en place une participation forfaitaire de Maitrise d'œuvre de 3 % sur le montant HT des travaux d'Electrification Rurale, de Réseaux de Télécommunication et d'Eclairage Public.

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de mettre en place une participation forfaitaire de maitrise d'œuvre de 3 % sur le montant HT des travaux d'Electrification Rurale, de Réseaux de Télécommunication et d'Eclairage Public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## COMPTE RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission « ADMINISTRATION GENERALE - COMMUNICATION »

## Lignes directrices de gestion

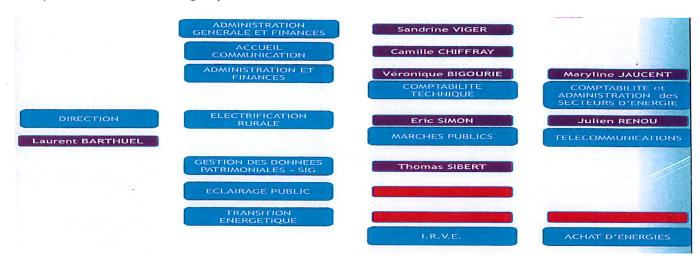
Monsieur BARTHUEL présente toutes les missions actuelles des services de la FDEE 19 :

ADMINISTRATION GENERALE
BUDGET - COMPTABILITE - DEMATERIALISATION - TVA
RESSOURCES HUMAINES
SECRETARIAT DES SECTEURS
GESTION DU COMITE SYNDICAL ET COMMISSIONS
GESTION DES SUBVENTIONS CD - FACE
CONTROLE DE LA TAXE D'ELECTRICITE
PARTICIPATIONS COMMUNALES
ARCHIVAGE ET INFORMATIQUE
SITE INTERNET - COMMUNICATION
ENTENTE - NOUVELLE AQUITAINE SUIVI DU PATRIMOINE
SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
CARTOGRAPHIE
GESTION DES DONNEES
ACHAT GROUPE D'ENERGIES
GESTION DES MEMBRES
GESTION DES CONTRATS
TRANSITION ENERGETIQUE
TEPCV - CEE
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
MARCHES PUBLICS
REDACTION
GESTION ET SUIVI

ELECTRIFICATION RURALE

MAITRISE D'ŒUVRE INTERNE ET GESTION EXTERNE
LOGICIEL DE GESTION (SELEC)
PCT - REDEVANCES - ARTICLE 8
ENREGISTREMENT DES CHUTES DE TENSION
RELATIONS CONCESSIONNAIRE
REPONSES CU ET AU
GESTION DT / DICT
GESTION AMEO - RIP - E. PLANS
PARTICIPATION AUX EXTENSION - UNIFORMISATION
REGULARISATION PARCELLES APPARTENANT A LA FDEE 19
CONVENTION DE PASSAGE CONTROLE DE CONCESSION
CONFERNCE NOME - INVESTISSEMENT - FACE
ECLAIRAGE PUBLIC
DIAGNOSTICS ÉCLAIRAGE PUBLIC
TRAVAUX EP
ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC
DÉTECTION DES CÂBLES EP
DISSIMULATION DES LIGNES TELEPHONIQUES ET FIBRES
TRAVAUX RESEAUX
CONVENTIONS APPUIS COMMUNS - REDEVANCES

Ainsi que l'organigramme où l'on peut constater un manque de personnel dédié aux missions Eclairage public et Transition énergétique.



La loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique et le décret du 29 novembre 2019 impose l'élaboration des lignes directrices de gestion (LDG) pour chaque collectivité et établissement public.

Ces LDG sont obligatoires, valables 6 ans et révisables en tout ou partie, à tout moment.

Elles doivent être définies et validées pour être applicables aux décisions individuelles prises à partir du 1er janvier 2021.

Elles sont organisées selon deux orientations stratégiques :

- la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,
- les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

#### Les principales étapes

Dans un premier temps, pour ne pas bloquer les avancements proposés par le Centre de Gestion du début de l'année 2021 :

- 1) Elaborer les Lignes Directrices de Gestion avant le 31 décembre 2020 sur une base de travail générale,
- 2) Saisie du Comité Technique du Centre de Gestion du 21 janvier 2021,
- 3) Approbation par le Comité syndical des LDG début février lors du Débat d'Orientation Budgétaire, un simple arrêté du Président entérinera ces LDG.

Concernant la promotion et la valorisation des parcours professionnels, le Président propose de maintenir les anciennes pratiques au sein de la FDEE 19, à savoir de ne pas établir de critères et de présenter tous les agents remplissant les conditions par la constitution d'un dossier qui sera étudié par le Président du Centre de Gestion.

Concernant l'accès à un poste à responsabilité d'un niveau supérieur, chaque cas sera étudié par la commission « Administration générale » lors de la création d'un poste.

Dans un deuxième temps :

- 4) Création d'un groupe de travail avec un représentant de chaque commission thématique pour travailler sur les perspectives et projets politiques de la FDEE 19,
- 5) 1<sup>er</sup> semestre 2021, mise à jour des LDG avec les objectifs d'orientation retenus pour la durée du mandat.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve ces propositions et valide le projet de Lignes Directrices de Gestion.

## > Répartition et nombre de secteurs

Monsieur RATEAU rappelle qu'il avait été décidé de travailler sur ce dossier dès le début du mandat pour ne pas lancer les discussions au dernier moment et finalement laisser un travail inachevé au prochain

mandat. Il propose d'y travailler durant les 3 années à venir afin de faire des propositions concrètes à mi-mandat.

Monsieur LEYMARIE demande si les délégués des secteurs seront consultés en amont.

Monsieur DUMOND répond : oui, lors du précédent mandat, des discussions ont eu lieu dans les secteurs concernés.

Monsieur RATEAU précise que le travail doit être ouvert et transparent dès l'élaboration des scénarii. Il propose que ce travail démarre au sein de la commission « Administration générale - Communication » mais que l'ensemble des secteurs participent à cette réflexion.

## Réhabilitation des bureaux de la FDEE

La terrasse est à refaire car elle présente des problèmes d'étanchéité. Du coup, pourquoi ce pas utiliser cette surface inexploitée pour agrandir les bureaux.

Un architecte a travaillé sur le dossier et a proposé un agrandissement qui recevra l'accueil et deux bureaux ainsi que l'aménagement de nouveaux bureaux et d'une pièce de reprographie.

Une somme de 60 000 € avait déjà été pré-budgétisée sur l'exercice 2020.

La première tranche ferme indispensable est la rénovation de la terrasse et l'aménagement d'une cuisine à l'étage.

Une deuxième tranche conditionnelle sera définie pour l'aménagement des autres bureaux.

## **Communication**

Concours proposé par la FNCCR aux classes primaires sur un projet pédagogique autour de la transition écologique et énergétique de façon ludique par la réalisation d'un film, l'écrire d'une histoire, la présentation sous forme de bande dessinée,....

La FDEE 19 créera un jury pour étudier les dossiers, le gagnant verra son projet présenté à Paris.

Constat : demandes trop tardives, pas de candidatures.

Il faut pouvoir proposer ce projet aux écoles en juin prochain pour le mettre en place.

Monsieur CHASSAGNARD précise qu'il a eu le directeur d'académie. Il est tout à fait favorable à ce projet et remercie du message. Il va demander à l'inspecteur chargé de la mission de se rapprocher de nos services pour avoir tous les éléments avant la fin de l'année scolaire afin d'être opérationnel à la rentrée 2021.

# > Communication LOGO

Suite à la demande de certains élus d'actualiser le graphisme du logo de la FDEE qui date de sa création en 1994 et qui ne représente que l'Electrification rurale, la commission a lancé des pistes : un membre de la commission a fait une proposition, un agent chargé de la communication à la FDEE a également travaillé sur le sujet.



Monsieur RATEAU précise que le sujet a monopolisé beaucoup de temps en commission ad'hoc et en réunion du Bureau. Si on veut avancer (nécessité de faire imprimer des enveloppes), il faut déjà faire un choix parmi des propositions :

- Pas de changement,

- Choisir une forme de logo : rond, carré, rectangulaire,

- Choisir les couleurs, la composition.

Il propose aujourd'hui de décider de l'actualisation ou non du logo et si oui, de retenir un type de logo.

Monsieur MANIERE souhaite conserver le logo actuel.

Monsieur BELLO est favorable au changement car les fils sur le logo actuel ne sont plus d'actualité avec l'enfouissement des réseaux.

Monsieur DUMOND est également favorable au changement mais respectera la décision de la majorité.

Le Comité syndical, à 32 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions, entérine la modernisation du logo.

## Commission « FINANCES »

La commission n'a pas pu se réunir jusqu'à présent.

Travaux à venir pour cette commission :

- Janvier 2021 → Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire,
- Février 2021 → Préparation du Budget 2021,
- Répartition de la redevance de concession vers les secteurs d'énergie et les communes urbaines,
- Débuter les travaux sur l'harmonisation des participations communales.

# Commission « TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE »

Cette commission ne s'est pas réunie jusqu'à présent.

Les travaux à venir pour cette commission :

- Orientation des compétences de la FDEE 19 en matière de Transition énergétique et Energie renouvelable,
- Rénovation des bâtiments publics,
- Organisation de la Phase 2 du déploiement des IRVE,
- Engagement vers de nouvelles mobilités ?

## > Groupement d'achat d'énergie

A la suite de la promulgation de la loi Energie, les clients industriels employant plus de 10 salariés ou ayant un chiffre d'affaires de plus de 2 millions d'euros ne bénéficient plus des tarifs réglementés de vente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les nouveaux contrats et le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour tous les autres contrats ces clients ont l'obligation de mettre en concurrent leur contrats.

Le groupement d'achat auquel appartient la FDEE 19 a proposé une nouvelle consultation et a permis à 48 membres d'adhérer pour 691 points de livraison.

A ce jour, la FDEE 19 compte 145 adhérents et 2 474 points de livraison.

Ce nouveau marché a été remporté par EDF collectivité pour les tarifs Electricité et Gaz.

15 anciens membres qui n'avaient pas mis en concurrence leurs points de livraison C5. (Exemple tarif bleu) ont également participé à une consultation d'opérateurs de fourniture d'électricité.

A l'échelle du groupement, nous avons bénéficié d'une remise de 9,9 % TTC/an pour un marché de 16 millions d'euros pour le tarif C5.

## ➤ Mobilité électrique

Phase 2 du déploiement des bornes de recharge.

Les bornes de Marcillac, Chamberet, Larche, Egletons seront mise en service d'ici la fin de l'année et celle de Malemort début 2021.

Nous avons sollicité une subvention dans le cadre du plan de relance du Gouvernement en proposant d'étendre notre déploiement et cibler des sites remarquables. Pour l'année 2021, il est prévu la pose de 20 bornes supplémentaires.

Monsieur LEYMARIE, représentant du secteur de Mercoeur, ne voit pas la nécessité d'en implanter une sur son territoire (pas beaucoup d'industrie, pas de restaurant...).

Monsieur BARTHUEL répond que l'on peut travailler avec le fournisseur pour les bornes installées sur des sites remarquables par exemple. En effet, lorsque le site est fermé, l'alimentation de la borne pourrait être suspendue.

Question de Monsieur MOSQUERA: Est-ce que la borne et le contrat appartiennent à la FDEE 19?

Monsieur BARTHUEL: oui

Monsieur MOSQUERA: Est-ce que la FDEE 19 décide de l'emplacement en dernier ressort?

Monsieur BARTHUEL: Un schéma territorial de déploiement a été défini et entériné par les élus de la FDEE 19. Il existe un schéma départemental qui cible des lieux.

En cours de réflexion, le département devrait proposer un service de borne à la demande via un portail où la personne qui a un véhicule électrique va se rendre pour voir si une borne est prévue près de chez elle. Elle va pouvoir formuler une demande d'installation et de mise en service d'une borne.

#### > Véhicule électrique

La FDEE 19 va acquérir un véhicule électrique.

Dans le cadre de notre groupement d'achat, proposition : Type de véhicule RENAULT ZOE Zen R110

## Options:

Achat véhicule + batterie
(Récupération de la TVA : 3 822 €)
Achat véhicule + location batterie (4 ans)
(Récupération de la TVA : 2 770 €)
Achat véhicule + location batterie (5 ans)
16 619,20 € TTC + 5 166,00 € TTC

(Récupération de la TVA : 2 770 €)

Le Bureau souhaite retenir l'option avec location de batterie.

Les communes ayant délibéré pour être membre, peuvent également profiter de ce groupement d'achat pour acheter leur véhicule électrique. Plusieurs choix s'offrent à elles. Elles doivent se renseigner auprès de Monsieur BARTHUEL.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide l'achat du véhicule électrique avec l'option de location de batterie pour une durée de 4 ans.

#### Commission « CONCESSION - ELECTRIFICATION RURALE »

## > Cahier des Charges de Concession

Le cahier des charges de concession n'arrive à échéance qu'en 2034. On a le temps mais le problème rencontré, c'est la redevance d'investissement (R2) qui ne fait que baisser depuis que le lissage a été abandonné en 2018.

Nous avons perçu 712 000 € pour l'année 2020, le montant estimé pour 2021 est de 670 000 €.

Si la négociation du nouveau cahier des charges ne se fait pas, R2 va stagner à ce niveau.

A la demande d'un élu, une étude des avantages et des inconvénients du nouveau cahier des charges sera présentée au prochain Comité syndical. Ceci permettra de décider si la FDEE lance une négociation du nouveau cahier des charges ou conserve son cahier des charges actuel.

Dans le cadre de la négociation, il pourrait être demandé une augmentation de la participation ENEDIS aux travaux Article 8.

## > Fascicule des extensions

Il faut profiter de cette réédition du fascicule pour le mettre à jour.

Cette mise à jour concerne la partie réservée aux professionnels. L'article 1 est scindé en deux parties. La partie « Bâtiment Agricole » reste inchangée.

Une deuxième partie est ajoutée de façon à distinguer les opérations de pompage agricole. Il est précisé qu'en l'absence de toute construction, l'extension sera, dans son intégralité, à la charge du demandeur du projet.

Cette mise à jour concerne, également, la partie réservée aux communes. La mise en place de systèmes de chloration des réseaux nécessite la construction de réseaux électriques parfois sur de grande distance pour une faible puissance requise. Dans ces cas précis, une participation de la collectivité compétente sera demandée à hauteur de 50% des frais engagés au-delà de 120ml de réseaux construits.

Indépendamment de la construction d'un réseau de distribution, si une étude permet de définir et mettre en place un système de maîtrise de la demande en électricité, type panneaux photovoltaïques, les coûts engagés seront également répartis entre la collectivité compétente et la FDEE19.

Monsieur MAGNAUD demande pourquoi ne pas financer ces extensions sur le FACE. Monsieur BARTHUEL répond que les crédits du FACE AB - extensions ne sont pas très importants, il n'y a donc pas d'intérêt, il vaut mieux les utiliser pour les demandes d'extension des particuliers.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la mise à jour de ces nouvelles règles de financement des extensions.

# > Utilisation des crédits du FACE

Les programmes FACE 2018 devront être terminés le 30 mars 2021. Les programmes FACE 2019 devront être terminés le 31 décembre 2021.

Aucun bon de commande ne sera émis au-delà de ces dates sans avis de la FDEE 19 afin d'éviter les erreurs de fin d'année.

Ce fonctionnement permettra de consommer judicieusement les crédits et donner le temps de terminer et mettre en service les affaires avant l'envoi des soldes.

# ► HARMONISATION - POSE DES POSTES DE TRANSFORMATION

Un certain nombre de secteurs achète les terrains, d'autres préfèrent les conventions de servitude. Le Bureau propose d'harmoniser les pratiques en choisissant les conventions de servitude à publier et de fixer un montant de rémunération unique pour le propriétaire de 150 € par acte.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide le choix des conventions de servitude à publier pour la pose des postes de transformation.

## Commission « ECLAIRAGE PUBLIC »

# > Renouvellement des marchés travaux et maitrise d'œuvre

Etat des lieux du marché 2018-2020 :

- > 4 169 918 € HT de travaux engagés ce qui correspond à 233 515 € HT de maitrise d'œuvre.
- 255 opérations engagées.
- > 106 opérations sont encore en cours d'exécution alors que le marché se termine.

#### Nouveau marché:

- Bordereau de prix avec uniquement des luminaires Leds,
- Le secteur de Meyssac et ses communes ont émis le souhait de transférer la compétence, ils vont donc intégrer le marché,

- Modulation du prix des luminaires en fonction des quantités.

Quantité > à 10 → coefficient de 20 %

Quantité < à 10 → coefficient de 30 %

- La maitrise d'œuvre des installations solaires et les équipements de gestion sera réalisée par la FDEE 19 en accompagnement directes des communes.

La rédaction du marché de maitrise d'œuvre est faite.

La rédaction du marché de travaux est en cours.

Les éléments spécifiques au marché seront présentés à la commission avant publication.

La publication sera effectuée avant la fin de l'année pour une réponse fin janvier, une analyse en février et une notification après le vote du budget.

## ➤ Convention Article 8

La convention arrive à échéance au 31 décembre 2020. Il convient d'autoriser le président à signer une nouvelle convention avec ENEDIS pour les années 2020-2022.

Ces programmes permettent d'effectuer des travaux d'effacement de réseaux pour des raisons d'esthétique et de cadre de vie.

Afin de permettre à au moins 8 secteurs d'utiliser ce financement, le montant de chaque projet ne doit pas dépasser 100 000 € TTC.

Monsieur le Président indique qu'il faut impérativement que les travaux soient terminés dans l'année. Pour y parvenir, les études doivent être réalisées un an à l'avance.

Si l'année 2021 se passe mal, la FDEE envisage de prendre à sa charge ces travaux. Dans ce cas, il n'y aura plus de maitrise d'œuvre extérieure.

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à signer la nouvelle convention Article 8.

#### > Détection des réseaux EP

C'est une obligation réglementaire liée au Décret DT-DICT à échéance du 31 décembre 2025 pour les réseaux sensibles en zone rurale.

Les réseaux en zone urbaine (130 kms) ont déjà été détectés car ils avaient pour échéance le 31 décembre 2019.

Nous avons environ 400 kms de réseaux à détecter.

Le coût de ces détections s'élève à environ 320 000 € financé à 50 % par la FDEE 19 et 50 % par le secteur sur 3 ans.

Il faut lancer un marché global pour pouvoir tenir les échéances.

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à engager une procédure de commande publique pour la géo-détection des réseaux EP.

La séance est levée à 17hq0.

Le Président,

Christian DUMOND

Le secrétaire,

Jean-Marie MOULIN